

DECISION DU MAIRE DCS_22_11_25

Convention séjour neige 2026

Tarif séjour neige 2026

Mairie d'Issou
Canton de Limay
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23,
Vu la délibération D_016_05_20 du 23 mai 2020 modifiée, portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son point 2,
Vu la délibération D_039_12_22 instaurant un taux d'effort pour déterminer la participation financière des familles au séjour neige,

Considérant tout l'intérêt pour les élèves de CM2 de pouvoir participer à un séjour neige, et la volonté de la municipalité de favoriser cette participation,

Considérant la proposition de séjour par Vacances pour tous / la Ligue de l'enseignement formalisée dans la convention jointe à la présente décision,

Considérant que la convention mentionnée ci-dessus doit être signée,

Considérant qu'il convient de fixer la grille tarifaire relative au barème du calcul de la participation des familles,

DECIDE

Article 1 : De signer avec Vacances pour tous / La Ligue de l'enseignement, organisme sis 21 rue Saint Fargeau – 75989 Paris Cedex 20, la convention de partenariat « ski alpin sur les pistes Vosgiennes – Xonrupt Longemer (Vosges) – 6 / 12 ans », qui prévoit un séjour du samedi 21 février 2026 au vendredi 27 février 2026 pour un montant total maximum de 33 000€ (prix fonction du nombre d'enfants inscrits).

Article 2 : De préciser qu'un acompte de 30% est dû à la signature du contrat et que le solde doit être versé au plus tard 45 jours avant le départ du séjour.

Article 3 : De fixer la participation des parents au séjour neige 2026 et l'acompte demandé comme suit :

	Revenus mensuels	Tarif avec taux d'effort de 9%	Acompte demandé lors de l'inscription
Plancher	1878€	169,02€	30€
Plafond	6278€	565,02€	30€

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Service de Gestion Comptable de MANTES LA JOLIE,
- Monsieur le Préfet des Yvelines

Issou, le 4 novembre 2025



Le Maire,

Lionel GIRAUD